

Liberté  
Égalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Bien penser  
Bien dire  
Bien faire  
—  
Vérité  
Lumière  
Humanité

Paraissant le Samedi

## ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Etranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Boîte, rue Ferrandière, 52

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & Co  
14, rue Confort, 14  
et au Bureau du Journal  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

### PARIS

Agence de librairie PÉRI NET, 9, rue du Croissant. Les abonnements sont reçus à la même adresse.

### MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

### SEDAN

Papeterie-librairie, Carlier aîné, 1, Grande-Rue.

### BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

### ALGER

Librairie Pioget, Place Sous-la-Régence. Librairie Mouranchon.

### ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouck.

### MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

## SOMMAIRE

La Fidélité au Mandat. — Esprit des Morts et des Vivants. — Protestants et Catholiques. — Les biens du Clergé. — Hors de l'Eglise, point de salut. — Le devoir des Etudiants. — De l'Indifférence. — Une lettre de M. Fava. — La Franco-Maçonnerie. — Les taxes de la Chancellerie. — La Confession auriculaire. — Les élections en Angleterre. — Chronique maçonnique. — Revue des Théâtres. — Petite correspondance. — Feuilleton : Le Mariage d'un Franc-Maçon.

## La Fidélité au Mandat

Un journal réactionnaire faisant le portrait d'un homme politique républicain, disait : *Il est de ceux qui ne commandent*

à leur parti qu'à la condition de lui obéir. Ce qui était un reproche sous la plume d'un partisan de la monarchie, doit être un éloge au point de vue démocratique. Celui qui accepte un mandat ne peut diriger un parti qu'en restant dans la voie fixée par la majorité. Il n'a été mis à la tête, placé le premier, que parce qu'il adoptait les projets politiques de la majorité de ses électeurs et paraissait le plus apte à les faire triompher.

Etre un « élu » et vouloir commander demande la volonté de ceux auxquels on a demandé un poste de direction, c'est une contradiction qui ne saurait plaire qu'aux partisans de la ligue cléricale. Là, on sollicite bien le pouvoir de la masse populaire, car il faut se soumettre à la loi du suffrage universel, mais c'est avec la pensée de se servir de ce pouvoir, sans se préoccuper des électeurs auxquels on l'a adroitement arraché. On est nommé par une majorité électorale, mais on ne se croit « l'élu » que de Dieu et de ses représentants sur la terre ; on peut ainsi, comme le désire le journal que nous citons, « commander » sans se préoccuper d'obéir aux engagements pris. On s'est incliné d'abord devant le droit populaire et, le but atteint, on ne connaît plus que le droit divin.

Cette manœuvre fut trop tôt dévoilée par M. de Mun et les politiciens les plus ardents du parti royaliste. Il convient de la rappeler aux électeurs, chaque fois qu'une occasion s'en présente.

Il faut surtout maintenir sans hésitation ce principe d'honnêteté politique qui oblige le mandataire à ne pas s'écarter des limites imposées par le mandat librement accepté. Que le candidat s'efforce d'amener à ses idées les électeurs auxquels il fait appel, qu'il combatte quelques-unes de leurs tendances, qu'il leur indique les solutions, à son avis, les plus utiles, soit ; mais qu'ayant promis de marcher dans une voie, il change tout à coup de direction, qu'il commande ainsi à son parti au lieu de lui obéir, c'est un acte dont le caractère déloyal n'échappe à aucun esprit droit.

Ces capitulations de conscience conviennent dans le milieu cléricale où s'est formée la ligue conservatrice ; là, le mot d'ordre est d'obtenir d'une majorité égarée les moyens de remettre le pouvoir à une minorité prête à toutes les illégalités ; mais, dans le parti républicain, on ne saurait comprendre qu'un élu veuille commander en se mettant en opposition avec ses électeurs.

De quelqu'habile formule qu'on se serve pour excuser de telles défaillances, elle ne cache pas la déloyauté de manquer à sa parole.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Dans un Etat dont l'éducation est faite, la presse ne fait pas l'opinion, elle fait qu'il y en a une. THIERS

Avant l'imprimerie, la Réforme n'eût été qu'un schisme ; l'imprimerie l'a faite révolution. VICTOR HUGO.

Il ne faut pas que l'Etat se charge de réformer les mœurs ; c'est aux mœurs de se corriger. RIGAUD.

Les flagellations ont toujours été le souverain remède des consciences malades. VACQUERIE.

J'ose le dire, dans l'état présent où est l'Europe, il n'est pas possible que la religion catholique subsiste cinq cents ans. MONTESQUIEU.

Je crois à la nécessité de deux éducations : celle de la famille et celle de la patrie. MICHELLET

Le grand lama seul a plus de sujets spirituels que le pape. J. DE MAISTRE.

L'enfer éternel par la volonté divine est le plus horrible blasphème qui ait jamais été prononcé contre Dieu. A. GUYARD.

(!) Les libéraux disent que la liberté de conscience, de pensée, de la presse sont des conquêtes de la civilisation ; non, ce sont les signes de la décadence. M. FREPPEL.  
(Semaine religieuse d'Angers, 22 mars 1885.)

## PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

En cherchant, dans ces dernières années, les traces les plus récentes des luttes entre les protestants et les catholiques, nous avons cité quelques actes d'intolérance du parti cléricale en matière de sépulture. Ces citations, prises dans le rapport si modéré de M. Xavier Blanc, au Sénat,

nous rappellent une pièce bien curieuse, à Lyon surtout peut-être, qui fut lue par le rapporteur à la Chambre et causa une vive émotion parmi les députés.

Après avoir signalé ces refus de sépultures par les prêtres catholiques qui s'emparaient du terrain des morts de la commune par une bénédiction *in globo*, après avoir prouvé qu'ils allaient jusqu'à exiger des exhumations plus douloureuses encore, M. Rameau voulut donner lecture d'une lettre d'un homme dont la haute situation et l'impartialité bien connue venaient apporter un important élément d'appréciation dans le débat.

Il s'agissait de M. le docteur Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon.

Voici cette lettre jointe aux pièces annexes ; elle avait d'autant plus de portée qu'elle n'était point écrite à propos des débats passionnés de la loi en discussion au Sénat.

23 mars 1880

MONSIEUR,

Chargé depuis quelques années d'une expertise médico-légale pour étudier les prétendus effets fâcheux des usines de produits chimiques de Salindres, dans le département du Gard, j'ai été témoin de faits odieux qui soulèvent ma conscience de français et de républicain.

« En parcourant les communes environnantes pour étudier l'état de la végétation et du bétail, il m'est arrivé fréquemment de trouver dans les fermes de petits cimetières particuliers, où les propriétaires protestants font enterrer les membres de leurs familles. Les communes catholiques refusent de recevoir les cadavres des hérétiques même dans le coin écarté réservé aux suicidés et aux suppliciés. Lorsqu'une famille protestante n'a point de champ pour faire ensevelir ses morts, elle réclame une place dans le cimetière d'une famille amie, mais lorsqu'elle ne peut obtenir cette faveur, et le cas se présente assez souvent, les dépouilles mortelles sont enterrées dans le sol même de la chaumière, ordinairement devant le foyer. C'est là, sous cette pierre, me disait-on, que se trouvent ma femme, mon enfant, ma mère ! et j'ai vu bien des larmes couler à l'idée qu'il faudrait peut être un jour abandonner ces tombes qui renferment les restes des êtres aimés. Peut-on croire que des choses pareilles se passent tous les jours, chez nous, en pleine France, en 1880. »

Et M. Rameau, rapporteur, ajoutait :

« Après des lectures semblables, on ne dira « plus que nous voulons profaner les cimetières catholiques, l'expression est peut-être malheureuse, j'espère qu'elle ne sera pas répétée... » M. Freppel, interrompant, s'écriait avec sa passion ordinaire : « Elle est vraie. »

Et le rapporteur, sans relever cette sortie intempestive, continuait : « Nous avons simplement la pensée de restituer aux habitants de la commune, après leur mort, le cimetière qui leur appartient, le cimetière communal. »

Et au vote, 119 votants venaient encore appuyer M. Freppel, il est vrai contre 335 sur 454 votants.

Feuilleton du « FRANC-MAÇON » (12)

## LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Jacques, on le sait, était affilié à une loge maçonnique. Il en suivait régulièrement les tenues et ces absences hebdomadaires furent bientôt remarquées par sa jeune femme.

— Où allez-vous donc ainsi, à jour fixe ?  
— Je n'ai pas, ma mignonne, de secret à vous en faire. Puisque vous me le demandez, je vais à ma loge.

— Quelle loge ?  
— Ma loge maçonnique ; je suis Franc-Maçon. La bouche de Louise se plissa assez dédaigneusement.

— Comment, vous faites partie de cette association ?

— Oui, ma chérie, il y longtemps déjà, et cette association est une des meilleures et des plus utiles que je connaisse.

— C'est vrai, dis, Jacques, qu'il s'y passe des choses..... mais des choses.....

— Je ne te dirai pas les quelques formalités traditionnelles que nous y accomplissons, plutôt pour rappeler les mystères des anciennes loges que pour nous préserver du contact des étrangers, mais je t'assure que tout ce qu'on raconte sur nos secrets est de la pure fantaisie et ne mérite, de ta part, aucune croyance.

— Vous êtes des impies, là-dedans ?

— Nous sommes de braves gens, ennemis de toutes les superstitions comme de toutes les tyrannies. Nous proclamons la liberté de conscience et nous mettons notre conduite en rapport avec nos théories ; mais tout cela t'intéresse peu, et.....

— Cela m'intéresse beaucoup. Jacques, dis-moi, je t'en prie, comment c'est fait dans vos loges.....

— Tu es bien curieuse de le savoir ?

— Oh, oui !

— Eh bien, il y a après-demain une fête d'adoption ; si tu veux, je t'y conduirai.

— Qu'est-ce que cela ?

— Une séance ouverte à nos mères, nos sœurs, nos femmes et nos filles. Nous n'y pratiquons pas ce que tu appelles nos petites cérémonies mystérieuses, mais le temple est ouvert à nos visiteurs, et c'est une conférence, un concert et un banquet qui sont les terribles mystères pratiqués ce jour-là.

— Oh ! mon Dieu, si y a maman savait que je suis allée là-bas !

— Folle ! il ne faut pas le lui dire. La bonne madame Lebonard me croirait sèchement venu le plus réproché des damnés si elle me savait Franc-Maçon. Juge un peu si elle apprendrait que je te conduis dans ces lieux de perdition.

— Je me garderai bien de lui rien raconter de nos petites affaires. Au fait, c'est bien vilain à vous de m'avoir caché les horribles choses que vous perpétrez dans l'ombre. Je vais être votre complice maintenant.

Elle avait son bon sourire de femme heureuse ; que son mari fût franc-maçon, peu lui importait. Elle était aimée, et la pensée ne lui venait pas que jamais cette aventure pût apporter dans leur paix aimante un brandon de discorde.

Elle alla donc à la fête d'adoption. Au bras de Jacques, elle pénétra dans cette salle mystérieuse, qui ne s'ouvre d'ordinaire qu'à ceux qui glissent un mot furtif à l'oreille du gardien de la porte. Elle vit le temple et les deux colonnes qui, de chaque côté, s'élevaient isolées et sans que rien explique la leur présence ; elle vit l'Orient, où l'on monte par des gradins, et qui contient dans son hémicycle trois sièges d'honneur symétriquement disposés. Elle entendit l'harmonie grandiose des orgues. Elle se trouva placée au milieu d'une foule de dames, de jeunes filles, de personnes âgées, elle se sentit dans un milieu profondément honnête et sympathique, et son étonnement grandit encore quand elle entendit la conférence de l'orateur. Cet inconnu qui parlait d'un des sièges placés à l'Orient, avait pris pour sujet de son discours : « La femme, ce qu'elle a été,

ce qu'elle est, ce qu'elle doit être. » Avec une éloquente chaleur, il l'avait montrée abaissée par le sensualisme païen, atrophie par le mysticisme chrétien, et prophétisant l'avenir, il la peignait, telle qu'elle sera un jour, émancipée par une éducation forte, par des mœurs viriles, devenant enfin non pas la bête de plaisir ou la bête de travail, mais la vraie compagne, par conséquent l'égal de l'homme, qui alors l'aimera plus en la respectant davantage.

Ce langage tout nouveau la plongea dans d'innombrables réflexions. Ces paroles lui semblaient des énormités à elle, qui n'avait jamais entendu célébrer que les perfections de la jeune chrétienne, façonnée à la mode des monastères du moyen âge. Cependant, elle convenait qu'un aspect nouveau des choses sociales venait de lui être révélé, et elle se reprenait à écouter l'orateur, qui continuait à dire ce que la femme doit être après avoir étudié ce qu'elle est à cette heure.

Tout cela bouillonnait fort dans son cerveau pendant le concert qui suivit la conférence. Les artistes qu'elle avait l'habitude d'applaudir dans les théâtres défilaient devant elle, présentés par le président de l'assemblée, qui les traitait de frères, et qui adressait la parole aux dames présentes en les nommant « mes sœurs. » Elle vit, au milieu de son trouble, finir le concert, et refusant de prendre part au banquet et au bal, elle prétextait un léger malaise, et se fit ramener à la maison par son mari.

(A suivre.)

Dans cette majorité indignée se trouvaient tous les républicains apportant leurs voix aux protestants pour les protéger contre les vexations catholiques. Et aujourd'hui, c'est dans le parti de M. Freppel, dans la ligue cléricale, au milieu de ceux qui refusaient la sépulture à leurs morts, que des protestants vont se placer pour combattre les républicains, leurs défenseurs à la Chambre et au Sénat.

N'avons-nous pas le droit de nous étonner et de signaler de telles ingratitude?

## LES BIENS DU CLERGÉ

Si nos pauvres participent quelquefois à quelque misérable distribution ecclésiastique, les secours qu'ils en reçoivent, loin de les tirer de la misère, ne font que les y entretenir. Que de fonds de terre cependant ont été légués en leur faveur à l'Eglise! Pourquoi n'en distribue-t-on pas les revenus en sommes assez fortes, pour tirer au moins chaque année de l'indigence un certain nombre de familles? Les gens du clergé disent qu'ils sont les administrateurs des biens des pauvres; mais les pauvres ne sont ni des fous ni des imbéciles pour avoir besoin d'administrateurs; d'ailleurs, on ne pourrait prouver, par aucun passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament, que cette charge appartient aux prêtres: si ceux-ci sont les administrateurs des pauvres, ils ont donc actuellement, dans le royaume, sept millions d'hommes dans leur administration temporelle...

Comme l'indigence est la principale cause des vices du peuple, l'opulence peut, comme elle, produire à son tour des désordres dans le clergé. Je ne m'appuierai pas ici des réproches de saint Jérôme, de saint Bernard, de saint Augustin et des autres Pères de l'Eglise, au clergé de leur temps et de leur pays, dans lesquelles ils leur prophétisaient la destruction totale de la religion, comme suite nécessaire de leurs mœurs et de leurs richesses. La prophétie de plusieurs d'entre eux n'a pas tardé à se vérifier en Afrique, en Asie, en Judée et dans l'empire de la Grèce, où non seulement la religion a disparu, mais même les gouvernements de ces nations... L'avidité de la plupart des ecclésiastiques rend bientôt les fonctions de l'Eglise suspectes: c'est un argument qui frappe tous les hommes. « Je crois, disait Pascal, à des témoins qui se font égorger. » Il y aurait cependant quelques objections à faire à ce raisonnement: mais il n'y en a point contre celui-ci: « Je me méfie des témoins qui s'enrichissent... »

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. — *Etude XIII, (Du Clergé)*, p. 460.

## Hors de l'Eglise point de salut

Nous voudrions qu'il nous fût permis de présenter quelques observations au sujet d'un article paru dans le n° 10 de ce journal, sous ce titre: « A qui servent les Missionnaires ».

L'auteur, partant de ce principe que, en dehors de l'Eglise il n'y a point de salut, sauf pour « ceux qui ignorent qu'au monde il est une religion catholique », en déduit avec une logique et une précision admirables combien est funeste aux populations lointaines et idolâtres le zèle des missionnaires « qui s'embarquent dans le but de catéchiser de tels ignorants, de leur apporter la connaissance de Dieu... » Car « les théories catholiques leur étant révélées, immédiatement cesse la condition d'ignorance exigée et disparaît la bonne foi nécessaire, d'où il résulte qu'ils deviennent susceptibles de damnation. »

Le raisonnement est parfait. Mais on peut se demander si le point de départ est vrai; la question est de savoir si l'Eglise catholique admet communément que, parmi les peuplades qui ignorent la religion du Christ, les honnêtes gens obtiennent la vie éternelle. Pour nous, nous croyons que les Papes et les conciles n'ont jamais admis un tel article de foi, cédant ainsi à un sentiment de justice et de miséricorde, auquel ils nous ont peu habitués.

Ce n'est pas qu'il ne se soit trouvé, à diverses époques, dans le clergé, des esprits un peu plus libéraux, à qui répugnait le dogme injuste de la damnation éternelle et universelle. Ils pensaient avec raison que tant de millions d'âmes, qui ont traversé ou traversent la terre sur le point où il a plu à Dieu de les faire naître, sans d'autre préoccupation que de s'acquitter de leurs devoirs ne devaient pas être à jamais dans les flammes, confondues, en une commune détresse, avec les plus exécrables scélérats dont la présence ait déshonoré notre monde. Et ils faisaient ainsi une place au ciel à ces serviteurs du bien, à ces victimes du devoir.

Nous sommes forcés d'avouer, cependant, que nous ignorons en fin de compte, si telle n'est pas à l'heure actuelle la doctrine catholique orthodoxe. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi sans fixer. Dans ce cas le raisonnement auquel nous faisons allusion garde rait toute sa force, et toute son extension.

Mais ce serait compter sans le fanatisme impitoyable de la cour de Rome, et nous avons mille raisons de croire que les décisions des différents conciles ont toujours force de loi.

Nous pouvons dire qu'à priori cette doctrine serait en opposition manifeste avec un des articles essentiels du système général de croyance, adopté par le christianisme romain. Cet article affirme la chute absolue de tous les hommes dans la personne de leur ancêtre commun: c'est le dogme du péché originel, qui fait d'une rédemption particulière par les sacrements la condition « presse du salut de chacun; et ce dogme se complète bien par celui de la damnation éternelle, qui découle de la croyance au jugement dernier. Alors, tout se fixant, les portes de l'enfer seraient closes, et pour l'éternité!

Mais nous avons d'autres preuves que celles de raisonnement. Nous pouvons nous appuyer sur des documents, sur des textes.

Que nos lecteurs se rassurent, nous n'avons pas

du tout l'intention de nous lancer à corps perdu dans l'énumération des conciles et de dépouiller tous les articles des canons. Il nous suffira d'ouvrir Bossuet, et de le suivre dans ses polémiques ardentes au sujet de la question qui nous occupe. Nous verrons avec quelle ardeur cet homme, que quelquesuns qualifient de modéré, mais qui est au contraire un des plus violents qu'ait enfantés le catholicisme, insiste sur les dogmes terribles de la damnation des païens et de la damnation des enfants morts sans baptême.

Pour apprécier cette doctrine impie on n'invoque ni l'esprit de l'Evangile, ni la puissance de la raison, on invoque l'autorité des hommes: Saint Ignace, martyr qui dans son épître aux Philadelphiens, dit expressément: « Celui qui adhère à l'auteur d'un schisme, n'obtiendra pas le royaume du ciel »; Saint Augustin, qui s'exprimait ainsi au concile de Cirthe: « Quiconque est hors du sein de l'Eglise catholique, quelque louable d'ailleurs que soient ses actions, ne jouira point de la vie éternelle »; enfin le Pape Grégoire le Grand, qui enseignait que « Dieu ne peut être véritablement adoré que dans l'Eglise catholique, et que tous ceux qui sont séparés de cette Eglise ne seront pas sauvés. »

On invoque encore, pour convaincre la foule, des histoires fantastiques, plus ou moins dans le genre de celle de ce païen dont parle l'abbé Bruguère, évêque missionnaire, dans les *Annales de la propagation de la foi*. Ce missionnaire rapporte qu'un païen, homme juste, étant mort, revint quelques instants après à la vie, et raconta que le Dieu des Chrétiens l'avait jugé, en lui disant: « Je ne puis pas te condamner parce que tu as suivi la droite raison, mais je ne puis pas te récompenser parce que tu n'es pas chrétien; je te rends donc à la vie pour que tu te fasses baptiser. » Il se fit baptiser, prêcha Jésus Christ pendant soixante-dix jours, mourut une deuxième fois et monta au ciel.

Mais venons à Bossuet.

Dans l'oraison funèbre de Condé, après avoir nommé ces grands hommes du paganisme, « ces grands législateurs, ces excellents citoyens, un Socrate, un Marc-Aurèle », ces justes qu'il appelle pour tant « ennemis de Dieu », attendu qu'ils ont été « privés de sa connaissance »; après avoir dit que Dieu a mis en eux « aussi bien que dans ses serviteurs ces belles lumières d'esprit, ces rayons de son intelligence, ces images de sa bonté »; il termine en les plaçant pour toujours dans les enfers. « Ce n'est pas pour les rendre heureux qu'il leur fait ces richesses présentes; c'est une décoration de l'univers, c'est un ornement du siècle présent. »

On peut voir, de même, dans l'*Histoire des Variations* (Œuvres complètes, t. XIV-II, n. xx, p. 66) sa coté e contre Zwingle, qui plaçait dans le séjour des justes les sages du paganisme: Bossuet appelle cette opinion « un prodigieux égarement. » « Qui jamais s'était avisé, s'écrie-t-il, de mettre ainsi Jésus-Christ pêle-mêle avec les saints et à la suite des patriarches, des prophètes, des apôtres et du Sauveur même, jusqu'à Numa, le père de l'idolâtrie romaine, jusqu'à Caton, qui se tua lui-même comme un furieux?... » — Voilà donc, ajoute-t-il, tous les philosophes, platoniciens, péripatéticiens et stoïciens au nombre des saints et pleins de foi, puisque saint Paul avoue qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu par les ouvrages visibles de sa puissance; et ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'*Épître aux Romains*, les a justifiés et sanctifiés dans l'opinion de Zwingle... Pour enseigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée ni de la justice chrétienne ni de la corruption de la nature. Zwingle aussi ne connaissait pas le péché originel... »

Bossuet, lui, connaît à fond « la matière du péché originel et de la grâce, » il a une idée nette de la justice chrétienne, aussi s'acarne-t-il contre les petits enfants morts sans baptême.

Il combat ardemment dans sa *Défense de la Tradition et des Saints Pères* (Tom. II, l. V, ch. II) l'hérésie formelle du diacre Hilaire sur les enfants morts, expressément approuvée par M. Simon, contre l'expressé décision de deux conciles œcuméniques, celui de Lyon, sous Grégoire X et celui de Florence, sous Eugène IV, où les deux Eglises réunies décidèrent comme de foi « que les âmes de ceux qui meurent ou dans le péché mortel actuel ou dans le seul original, descendent incontinent dans l'enfer, ad infernum, pour y être toutefois punies par des peines inégales, *Poenis disparibus puniendas*, » d'où le cardinal Bellarmin, et après lui tout récemment le P. Petau concluent à la damnation éternelle des uns et des autres, sans qu'il soit permis d'en douter.

« Les voilà donc dans l'enfer, dans la peine, dans la punition, dans la damnation, « dans les tourments perpétuels, » selon saint Grégoire, au rapport du même P. Petau: *perpetua tormenta percipiunt*, « dans la géhenne, » selon saint Avé, cité par ce même théologien, « dans la mort éternelle, » dit le pape Jean, cité dans le Droit, et ensuite par Bellarmin, qui conclut de ces passages et de beaucoup d'autres, que cette doctrine est de la foi catholique, et la contraire, hérétique, condamnant la fausse pitié de ceux qui, pour témoigner à des enfants morts une affection qui ne leur profite de rien, s'appuient aux *Écritures, aux conciles et aux Pères.* »

Ailleurs, dans une lettre latine adressée au pape, et signée avec lui par quatre évêques (*Ad sanctissimum D. D. Innocentium Papam XII*, lettre CCXLIV), il lui dénonce un livre hérétique du cardinal Sfondrate, qui pousse l'abomination jusqu'à ne pas damner les petits enfants morts sans baptême. Bossuet prouve avec les cardinaux Bellarmin et Noris, les conciles d'Orange et de Trente, de Lyon, de Florence, etc., que ces enfants sont rigoureusement damnés, *absolute damnati*, qu'ils restent dans les enfers, *sub potestate diaboli in carcere inferno, loco horrido ac tenebrosos*, et raille à nouveau, mais en latin, cette fois, avec le même Bellarmin, la sensiblerie de ceux auxquels répugne une pareille opinion.

Il est tout à fait de l'avis de saint Augustin, et s'écrie comme lui: « Qui nous engendre nous tue; nous recevons en même temps et de la même racine, et la vie du corps et la vie de l'âme. La masse dont nous sommes formés étant infectée dans sa source, elle empoisonne notre âme par sa funeste contagion... Ce vice originel régnait dans les enfants nouvellement nés. Jésus l'y surmonta par le saint baptême. Ce n'est pas tout: le diable, pour ce péché, pénètre jusqu'aux entrailles de nos mères; et là, tout impuissants que nous sommes, il nous rend ennemis de Dieu. »

Nous pourrions poursuivre ces citations, car Bossuet revient à chaque instant, dans ses livres et ses lettres sur cette matière, au sujet de laquelle plusieurs milliers de volumes de controverse ont été écrits. Mais il « eût peut-être déjà été plus sage de passer rapidement et de jeter l'oubli sur ces puérilités théologiques. »

Nous ne pouvons mieux finir qu'en nous associant aux protestations indignées que ces doctrines atroces ont arrachées à Michelet dans son livre du Peuple:

« L'instinct humain est-il perverti d'avance! L'homme est-il méchant de naissance! L'enfant que

je reçois dans mes bras, sortant du sein de sa mère, serait-ce un petit damné! A cette question atroce qui coute rien qu'à l'écrire, le moyen-âge, sans pitié, sans hésitation, répond: oui. Quoi! cette créature qui semble tellement désarmée, innocente, sur qui la nature entière s'attendrit, que la louve ou la lionne voudrait allaiter, au défaut de sa mère, elle n'a que l'instinct du mal, le souffle de celui qui perdit Adam! Elle appartenait au diable si l'on ne se hâta de l'exorciser! »

« Qui sera donc sauvé sur la terre, s'écrie à son tour M. Aimé Martin? Quelques saints baptisés et prédestinés, quelques adeptes crédules et sans lumière, ceux qui humilient leur raison, les agneaux de la pénitence et de la foi, et sans doute aussi les moines et les docteurs. Voilà les seuls élus du Dieu vivant, du Dieu qui, dans l'Evangile, appelle tous les hommes à lui par la règle et par l'amour; du Dieu qui, dans la nature, fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes, et lever son soleil sur les bons et sur les méchants. Le reste des créatures appartient de droit au démon, et ce reste, c'est le genre humain tout entier: huit cents millions d'hommes qui passent tous les trente ans sur la terre pour arriver aux flammes éternelles. L'innocence même est imputée à crime! L'enfant qui n'a pas reçu les eaux du baptême, l'homme simple qui a vécu suivant les lois de la nature, ceux qui, nés dans une autre religion, n'ont jamais entendu parler de Rome et de son évêque, comme si la révélation, bornée à un peuple, était un effet de la volonté humaine; tous les peuples idolâtres, tous les peuples schismatiques, et enfin toute l'antiquité, ont été dévolus de toute éternité à cette damnation désespérée! »

## LE DEVOIR DES ÉTUDIANTS

Ils sont près de dix mille, chaque année, à qui la Faculté, *alma mater*, entrouvre les portes du monde et donne la libre volée. Elle les a suffisamment bourrés de latin, de médecine ou de droit, elle les a munis d'un parchemin, elle leur a inculqué le fameux *audaces fortuna*; on aurait vraiment mauvaise grâce à lui demander quelque chose de plus. Elle ne serait pas d'ailleurs disposée à l'accorder, la génération suivante étant arrivée, à qui elle va donner le même enseignement substantiel.

Donc, voilà nos jeunes gens, livrés à eux-mêmes, en pleine vie. Leur situation privée nous est indifférente. Pas tout à fait pourtant, car on commence à se demander avec inquiétude ce qu'il va advenir de cette nouvelle invasion — de lettrés. Les premiers venus ont pris toutes les places. Le barreau, les études de notaire, d'avoué, d'huissier, l'Université, les carrières libérales, tout est encombré et s'encombre de jour en jour. Ceux qui ne sont pas pourvus font antichambre, attendant leur tour. Le malheur est que tout est pris par des jeunes et qu'il faut attendre longtemps. On commence à s'en apercevoir. L'offre des places se restreint d'une façon effrayante; le nombre des postulants suit sa croissance régulière.

Mais je suppose m'adresser aux heureux, au fils ou neveu de quelque homme en place, ou parent d'un député. La situation est vite acquise; le jeune homme est posé. Même il se marie et il est considéré, car il mérite de l'être. On s'informe de lui, on le consulte avec respect et, s'il habite une petite ville ou un village, il est l'oracle du pays. On lui a souvent répété qu'il était une force vive de la France, il l'a cru; pouvait-il faire moins? Il s'est pénétré de son rôle, il en a compris la patriotique importance, il est disposé à le jouer.

Il n'en sait pas le premier mot. Et où l'aurait-il appris? Eh! sans doute, il a lu le journal à son cours, tout comme un autre, trouvant un intérêt particulier aux bruits de coulôirs quand le professeur expliquait quelque chose d'aride et difficile leçon.

Et puis au sortir du cours, après le travail particulier, l'étude solitaire, s'il est studieux, — après tout ça, les brasseries, les courses vagabondes où l'on erre la nuit durant pour avoir la satisfaction de manger la soupe chaude, au matin, sous les grands parapluies sans couleur des petits marchands ambulants qui la servent aux maraichers.

Où donc aurait-il eu le temps de s'intéresser aux choses de la politique?

La politique, il en sait tout ce que son journal lui a appris, il en possède les notions théoriques, élémentaires, mais il ignore pratiquement tous les rouages de notre organisation politique, il ignore tous les besoins possibles du pays, il ignore même les hommes. Il raisonne par à peu près et procède par instinct, ce qui est le pire des procédés. Il manque rarement de se perdre, par ignorance de la vie réelle, dans les utopies des extrêmes.

C'est pourtant cet homme qu'on va prendre pour conseil.

Je parle des nôtres. Les étudiants des facultés libres, lisez catholiques, ont leur devoir tout tracé, dès l'École. Leurs idées politiques leur sont données, comme les leçons des cours, dans des manuels à réciter par cœur. Il leur suffit de bien apprendre et de ne pas oublier. Ils n'ont nul besoin de vérifier.

Mais les nôtres n'ont pas de *credo* politique, pas de foi imposée. Leur expérience toute seule la leur doit former. Et nous avons vu précisément que le fonds qui leur manque le plus, c'est encore l'expérience. D'autant plus dangereux, par cela même que croyant l'avoir, ils ne l'ont pas.

Ce mépris des choses réelles leur vient un peu

par la tradition surannée du « Philistin » et coup par insouciance. Le Philistin ayant dit le peuple de Dieu, la tradition n'a plus d'être — et elle ne vaut pas d'être regrettée. Quant à l'insouciance, on ne saurait l'exagérer excessive — et nous pensons que sans trop lever de ses droits à la jeunesse qui n'a pas le temps, nos étudiants pourraient et devraient préoccuper davantage du rôle qui leur sera donné plus tard: d'être à l'avant-garde non des récompensés, mais des combattants.

Qu'on nous comprenne: nous ne voulons former une génération de politiciens, la pirriété des politiques; nous désirons simple une génération de jeunes gens profondément convaincus qu'ils sont redevables à leur patrie leur éducation et qu'ils doivent la mettre au service. Nous la voulons pénétrée du sentiment de sa noble et féconde mission, et soucieuse de la remplir en conscience, en s'instruisant de ses devoirs.

Les Loges leur sont ouvertes. Ils y apprennent dès les premiers jours les obligations de l'homme envers lui-même, envers sa patrie, envers les autres; ils y recevront les notions exactes idées qui leur sont chères comme à nous; tout ils y rencontreront des hommes de catégorie, de toute condition, de toute expérience et quand ils se seront instruits de leurs leçons ils pourront retourner chez eux: ils seront pour la liberté; ils seront des hommes bons bons citoyens.

Ils auront appris surtout cette communauté, cette cohésion d'efforts qui fait précéder défaut à leurs prédécesseurs, élevés, comme menaçant de l'être, en irréguliers.

Les irréguliers nous perdront, car ils a en face d'eux cette armée disciplinée et commandée chaque année de nouveaux bataillons serment aux Chartreux, aux Minimes, aux S. Joseph, aux Saint-Polycarpe, aux saints et saintes de toutes sortes, favorables à la d'éducation, et à qui la terre de France est pice, que c'est une bénédiction.

Nos amis, à leur tour, doivent se plier discipline; il n'est que temps. Cette discipline toute de bon sens et de raison, qu'ils viennent l'apprécier dans nos Loges, pour la porter au dehors. Elles ont abrité les plus illustres seurs des générations passées. Ils y trouvent de qui tenir.

Il leur suffira d'ailleurs de vouloir pour donner car le *Franc-Maçonn* est tout disposé à donner sur ces matières les renseignements ils pourraient avoir besoin. Nous le ferions d'autant plus de joie que, notre appel ent et compris, nous pourrions dire comme les Romains: Nous avons bien mérité de la République.

## DE L'INDIFFÉRENCE

L'indifférence n'est pas née d'hier. Compagne inséparable des esprits faibles, o sant à toutes les idées neuves, bonnes ou mauvaises, cette force d'inertie qui énerve et paralyse les plus généreux, les enthousiasmes les plus cères, complice involontaire de tous les despotismes, elle ne suit jamais qu'en travers le progrès d'humanité.

Depuis de longs siècles, l'indifférence en matière religieuse est l'objet des attaques les plus vives de la part de ceux qui se sent octroyés le droit de vivre les âmes et les consciences. Parfois même, comme aux beaux temps du Moyen âge, l'éloquence dogmatique et religieuse s'appuyait sur des arguments touchants et plus décisifs qu'un sermon de Bou loup ou un article de Louis Veullot.

Le journal n'avait pas encore été créé, et l'éloque qui s'échappait de la chaire n'était pas toujours puissamment pour convertir ceux qu'avaient jetés de l'Eglise, les scandales et les hontes dont rendit témoin l'humanité, des moines de toutes provenances et de toutes couleurs. Scandales tolérés et encouragés même par cette triste série de pontifes dont quelques-uns, soit à Rome, soit à Avignon, ont donné le spectacle de toutes les ignominies. C'est le reconnaître, les débâches et les crimes ceux qui représentaient l'Eglise ont plus fait pour le triomphe de la Réforme que l'éloquence venger de Luther.

Tortures et bûchers, exécutions sommaires et sacrés, prouvaient à tous, hérétiques ou préteurs sorciers, ce qu'il coûtait de se montrer indifférents douces évangéliques de la religion révélée.

Si c'était un crime aux yeux des prêtres d'avoir foi autre que la leur, il était non moins coupable se montrer indifférent aux doctrines religieuses, que les qu'elles fussent et d'où qu'elles vissent.

L'histoire nous montre à chaque pas que toutes religions ont fait des victimes et en ont eu. Elle nous montre également que la libre-pensée, elle aussi, eu ses martyrs; on chercherait en vain ses victimes.

Celui qui proclame la liberté pour l'homme pense selon sa conscience et sa raison, combat, et meurt pour son principe. Il meurt pour sa liberté et pour celle même de ses tyrans. Victime, oui; b reau, jamais.

Le nombre en est grand de ces hommes, de indifférents qui, aux sombres jours de notre histoire quoique sachant souvent sous un voile mystérieux plus ou moins symbolique ou cabalistique, l'espion des droits primordiaux de la raison humaine, se placent de leur vie cette hardiesse qui consistait à placer en face du dogme de la foi qui s'imposait, doctrines du libre-examen.

Si nous avons parlé de l'indifférence religieuse des persécutions auxquelles elle donna lieu, parce que, nous aussi, nous voulons combattre l'indifférence mille fois plus dangereuse que celle. Mais nous ne la combattons que par les armes politiques de la libre discussion, sous l'égide de la République et de la vérité.

Si l'indifférence en matière religieuse peut s'admettre; si l'indifférence en matière politique n'avait eu une excuse au temps de la monarchie absolue, à cette époque où il était permis à un seul homme de disposer des biens, de la vie et de l'honneur de quiconque était Français ou habitait la France, à une époque où le grand principe de la souveraineté du peuple et de l'égalité des droits n'avait pas encore franchi le domaine du rêve; si l'indifférence en matière politique pouvait avoir une excuse alors, en a-t-elle maintenant?

Après 1789, après cette gigantesque poussée de tout un peuple brisant des entraves et des liens plus que séculaires; déchirant dans un suprême effort le voile qui l'empêchait de voir; arrachant le baillon du despotisme pour respirer; arrachant cet air vivifiant et pur qui seul fait des hommes et des héros: l'air de la Liberté.

Maintenant qu'entre ses mains, tout citoyen a l'instrument de son émancipation; ce bulletin de vote qui lui permet de peser dans les destinées de son pays d'un poids égal à celui de n'importe lequel de ses concitoyens.

A cette heure où chacun est appelé à émettre son avis, je dirai plus, à rendre son verdict dans les questions multiples qui s'agitent au sein de la commune, du département, de l'Etat.

À cette heure où les questions internationales appellent elles-mêmes son attention, parce que les intérêts supérieurs et primordiaux de la Patrie peuvent être mis en jeu parce que son indépendance peut être atteinte.

Dans une telle situation est-il permis à un citoyen d'être indifférent, lui est-il permis de se désintéresser des affaires publiques?

Nous répondons non.

On nous dira :

« Que m'importe à moi qu'on dispute à la Chambre sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur le maintien ou le renversement de tel ou tel ministère; que m'importe que je sois gouverné par Pierre ou par Paul, pourvu que mon petit travail marche. Je gagne ma vie en travaillant; je suis heureux et tranquille chez moi, je n'ambitionne rien. Je laisse la politique à ceux qui courent les places et les honneurs. Moi, je n'en ai pas besoin. »

Rien n'est plus faux cependant. Il nous sera facile de le démontrer.

Pour cette démonstration, nous n'invoquons ni les considérations d'ordre patriotique, ni ce sentiment élevé qui veut que l'intérêt général passe avant l'intérêt particulier; nous ne combattons même pas ce qu'a de petit, de mesquin cet égoïsme de l'homme qui enfermé en lui-même, ne voyant que lui au monde, ferme ses oreilles et ses yeux pour ne pas voir et ne pas entendre. Soudain au cri de l'enfant qui demande du pain, au désespoir du ouvrier malheureux qu'étreint la misère, à la dernière plainte du vieillard agonisant sur un lit d'hôpital; les ruines peuvent s'amonceler autour de lui, la Patrie peut être vaincue, brisée, anéantie; qu'importe, s'il surange et s'il vit.

Non, nous descendons un instant dans l'ornière de son égoïsme, nous invoquons cet intérêt personnel qui pour beaucoup est devenu le pivot de la morale, le régent du monde moderne; nous nous apercevons bien vite que l'intérêt personnel, que l'égoïsme individuel même condamnent non moins énergiquement l'indifférence en matière politique.

A suivre

## UNE LETTRE DE M. FAVA

M. Fava, évêque de Grenoble, vient d'adresser à M. Goblet, ministre des cultes, une protestation contre la décision du gouvernement qui suspend le traitement de neuf prêtres du diocèse de Grenoble.

Après avoir essayé de démontrer par une étude fantaisiste des textes législatifs, l'illegalité des mesures prises contre le clergé, le doux prélat déclare que sa conscience ne lui permet pas de punir les ecclésiastiques dont il a constaté la parfaite innocence, et il ajoute dans son meilleur petit-nègre, idiome qu'il a appris à parler aux colonies :

Jusqu'ici, en pareille occurrence, j'ai donné et mené, pour avoir un morceau de pain à offrir aux innocentes victimes de la délation criminelle et impie. Ces neuf que vous ajoutez aux autres, Monsieur le Ministre, finissent par m'accabler. Je serai obligé, pour le coup, de me dépouiller absolument, afin de nourrir mes frères à qui vous ôtez les moyens de vivre; je préfère être pauvre que d'être injuste.

La lettre de M. Fava se termine ainsi :

Un des prêtres désigné, a eu l'honneur de voir M. le préfet de l'Isère, hier, et il lui a prouvé, sans réplique possible, sa parfaite innocence.

Dans l'impossibilité où il est d'échapper à la peine qui le menace, il est venu me voir, et il m'a déclaré qu'il en appelle au Conseil d'Etat, comme d'abus, de votre sentence prononcée sans enquête et sans débats.

Tout d'abord nous aurions le droit de demander à M. Fava (Amand-Joseph), ce qu'il entend par sa conscience.

En effet, il y a plusieurs genres de consciences, dans le genre ecclésiastique du moins, et pour en convaincre nos lecteurs, je nous déléguons de les renvoyer à l'Abbrégé, en forme de catéchisme, du cours complet d'instruction chrétienne, par l'abbé Marotte, vicaire général de l'Evêque de Verdun.

Cet abrégé, approuvé par deux évêques, celui de Verdun et celui de Strasbourg, en est à sa troisième édition. Il est généralement en usage dans les maisons d'éducation de garçons et de jeunes filles, et voici ce qu'il nous apprend sur la conscience. « On distingue plusieurs genres de consciences; la conscience vraie et la fausse; la conscience certaine et la douteuse, la conscience probable et l'improbable; la conscience scrupuleuse et la conscience large. »

Nous livrons à nos lecteurs, pour ce qu'elle vaut, cette étonnante classification qui ne pouvait

naître que dans le cerveau d'un théologien.

Quoi qu'il en soit, nous espérons, que, dans l'espace, c'est de sa conscience scrupuleuse, non de sa conscience large que M. Fava (Amand-Joseph) a bien voulu se servir, et sans vouloir en appeler de l'une à l'autre, nous nous permettrons de demander au pieux prélat quel est le plus doléances.

Nous n'avions jamais entendu dire il est vrai, que M. Fava possédât, comme le Cardinal de Rohan de peu recommandable mémoire, 1,200,000 livres de revenu, mais nous ignorions que ses aumônes pussent le mettre dans un pareil état de dénuement. Nous savions qu'il était le plus doux des prélats, nous saurons qu'il en est le plus pauvre. Maintenant d'ailleurs qu'il l'a annoncé *urbi et orbi* par voie de la presse, nous userons du droit de lui rappeler, bien que peu versés en ces matières, l'admirable recommandation de son maître. « Que ta main droite ignore, ce que donne ta main gauche » et la reconnaissance qu'il doit au Ministre qui l'oblige à faire son salut.

À la mort de M. Fava, on dira de lui ce que l'historien dit d'Aristide :

*Aristides mortuus est pauper*, ce qu'on dit de l'homme politique intègre qui laisse plus de réputation que de fortune.

« Le plus bel éloge qu'on puisse faire de cet homme de bien, c'est qu'il mourut pauvre. »

Et tout le monde saura combien cet éloge fut mérité.

## LA FRANC-MAÇONNERIE

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner dans ce numéro un extrait d'un ouvrage remarquable sur la Franc-Maçonnerie, devenu très rare, par MM. Kauffmann, rédacteur en chef de l'ancien journal le *Censeur de Lyon*, supprimé par l'Empire, et Cherquin, écrit en 1846.

Ouvrage remarquable par l'éloquence et les recherches aussi savantes que consciencieuses sur la Franc-Maçonnerie.

Nous continuons ces extraits.

Si un dogme, une foi devaient être à l'abri de l'indifférence, ce devraient être le dogme, la foi de l'association maçonnique.

La maçonnerie, en effet, n'impose pas de culte à l'enfance; elle ne dit pas à l'enfance, comme la catholique, comme le protestant, comme l'israélite, je te prendrai à ta naissance, je t'élèverai dans mon culte, tu n'en auras pas d'autre, et tu ne pourras le quitter sans honte, sans mériter le nom flétrissant de renégat. Elle ne s'adresse qu'à des hommes faits; si elle leur demande à quelle religion ils appartiennent, ce n'est pas pour leur conseiller d'en changer, c'est pour leur prêcher la tolérance envers ceux qui ne partagent pas leur foi; c'est pour leur faire comprendre que toutes les religions ont un lien commun, la loi morale; c'est pour leur apprendre que Dieu est dans une sphère si élevée au-dessus de l'humanité qu'il ne s'inquiète pas de la manière dont on l'adore; c'est pour leur dire enfin qu'idolâtres et chrétiens, israélites et mahométans, civilisés et sauvages, riches et pauvres, tous les hommes sont frères —

La doctrine des initiés se résumait dans trois mots: Trinité sainte, qui est devenue le drapeau des peuples, labarum sacré vers lequel tous les opprimés tournent leurs regards, dont tous les affranchis s'efforcent de réaliser la devise, étendard souvent taché de sang et toujours resplendissant, cent fois renversé et relevé toujours pour planer sur l'humanité et lui indiquer la voie où elle doit marcher; ces trois mots étaient: LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ!

Telle est l'origine de la Franc-Maçonnerie. Son action est d'abord lente, ignorée, insensible; seulement elle se révèle confusément de loin en loin, dans les commotions publiques, et les hommes qui suivent avec attention l'histoire de leur temps, s'aperçoivent avec étonnement que, dans des cas donnés, une force inconnue, dont rien ne trahissait l'existence, dont les traces se perdaient bientôt, avait apporté une direction puissante dans les événements.

Dans les jours de calme, on s'étonne d'entendre au milieu du plus profond silence des sociétés exprimer des pensées que l'on croyait ensevelies dans l'oubli ou noyées dans le sang. La Franc-Maçonnerie est éclose, la voile; laissez-la déployer ses ailes et regarder le monde; elle va s'étendre, elle va grandir; elle se propage, les vents porteront sa pensée sur tous les points où ils soufflent, déposeront ses germes sur toutes les terres, comme ils jettent, en courant, sur les steppes du Nord les semences du Midi.

Avec elle commence une guerre sourde, qui est partout, éternelle, qui s'attachera à toutes les tyrannies, politiques et religieuses. Les chefs et les soldats de cette armée sont également inconnus; pas de tambour, pas de clairons qui annoncent leur présence; on en connaît quelques-uns à leurs actes, on les frappe et on pense les avoir détruits, ils sont toujours là, aussi nombreux, aussi actifs; d'autres hommes ont mystérieusement les hommes combattants et continuent leur guerre mystérieuse. Les combattants n'ont pas des boucliers qui reluisent au soleil, pas de lances qui blessent et tuent, pas de drapeaux s'élevés des remparts, des villes, pas de soldats s'avançant qui s'élancent sur la brèche, pas de bronze qui tonne dans les batailles sanglantes, pas de mousquets frappant de loin.

Ils n'auront que leur parole sûre, sincère, enflammée par l'amour de la vérité; et pourtant, des trônes tomberont, les cultes disparaîtront, le monde régénéré verra se réaliser une partie de leurs pensées, adoptera leurs doctrines, et marchera plus fort et plus déterminé vers de nouvelles conquêtes. La pa-

rolé est plus forte que le glaive, le temps est venu où il faut compter avec l'intelligence et reconnaître la prédominance de la raison sur la force matérielle.

## LES TAXES DE LA CHANCELLERIE

### XXI. — DE L'IRRÉGULARITÉ.

Ce chapitre traite de l'irrégularité des taxes des membres du clergé. — Quelques-unes des taxes sont même élevées. — Nous ne les reproduisons pas; nous nous bornerons à faire remarquer que, selon les canonistes, l'irrégularité requiert acte parfait et complet.

Ainsi, un ecclésiastique qui coupe bas et jantes à son ennemi n'est pas irrégulier, il faut tuer pour être irrégulier. — De même, un ecclésiastique qui porte du bois pour brûler des hérétiques est irrégulier si l'hérétique ne meurt pas dans les flammes; mais s'il meurt (*l'acte étant parfait et complet*), l'irrégularité disparaît. On n'est pas plus dévotement logique.

### XXII. — DISPENSES DE SERMENT.

Une personne qui veut être dispensée de tenir son serment, payera au pape, pour une seule fois, 29 livres 5 sous. — Avec bulle contre toute poursuite et absolution de toute infamie, 131 livres 14 sous 6 deniers.

Si on a juré dans plusieurs affaires, on paiera 29 livres 5 sous pour la première et 3 livres pour les suivantes (moyennant quoi on sera dispensé de tenir aucun de ses serments).

Si l'on a fait un serment que l'on ne pourrait tenir sans encourir la damnation éternelle, comme serait un vœu déshonnéte ou une promesse criminelle, on sera dispensé de ce serment pour 27 livres 1 sou.

### XXIII. — DISPENSES DE VŒUX

Celui qui serait engagé par un vœu simple à se faire moine, sera dispensé de son vœu moyennant 57 livres 2 sous.

La taxe est la même pour une fille qui aurait fait vœu d'être nonne.

Celui qui voudrait être relevé d'un vœu simple de chasteté paiera 57 livres 2 sous.

Pour changer quelque vœu en un autre moins difficile à remplir, 27 livres 1 sou.

Pour commuer l'obligation du jeûne et l'abstinence des viandes; pour ne point porter un habit qu'on aurait promis de prendre, on paiera également 27 livres 1 sou.

### XXIV. — DISPENSES DE PRIÈRES

Les chevaliers religieux et militaires paieront les dispenses de prières 45 livres 19 sous 6 deniers.

Celui qui aurait la vue trop faible ou quelque autre empêchement de lire l'office divin dans tout son entier, sera dispensé de ce qui le gênera pour la somme de 12 livres.

### XXV. — DES TESTAMENTS

On peut casser un testament dont on n'est pas satisfait pour les prix et somme de 45 livres 19 sous 6 deniers.

Le point capital des documents que nous venons de citer est certainement ce qui est relatif à la dispense de serment. Vous avez juré, promis, engagé votre honneur. Mais la promesse vous gêne et vous éprouvez pourtant quelque scrupule de conscience à ne faire aucun cas de votre parole.

N'est-ce que cela, aucun cas de votre parole. « mon père » accourez à l'Eglise indulgente, et moyennant 29 livres vous serez allégé de tout poids désagréable. Si même votre conscience est tenace, ne vous embarrassez pas pour si peu: la bulle d'absolution de toute infamie, empêchant toute poursuite, ne vous coûtera que 131 livres 14 sous 6 deniers.

Il faudrait vraiment n'avoir pas 132 livres dans sa poche pour rester honnête homme.

## LA CONFESSION AURICULAIRE

(Suite)

Mais qu'importe au chef suprême de l'Eglise que cette prétendue rémission des péchés produise des effets aussi déplorables? Fut-elle cent fois plus nuisible et cent fois plus dangereuse, qu'il la maintiendrait encore, car elle est indispensable à la despiègnage, base de sa domination.

Dans sa dernière *Conférence*, sur laquelle, nous insisterons peu, l'auteur s'applique à démontrer que la confession auriculaire est *anti-catholique* et nous devons avouer, bien que peu versés dans ces matières, que ses arguments nous ont paru topiques et véritablement indiscutables.

Si nous nous rapportons à la définition de saint Vincent de Lerins, cela seul est *catholique* qui a été cru dans tous les temps, dans tous les lieux et par tous les chrétiens.

Or, le Christ, pas plus que les apôtres, nous venons de l'étudier avec l'auteur, n'ont jamais enseigné ni pratiqué la confession auriculaire. L'Eglise primitive l'aurait-elle mieux connue? Pas davantage et M. des Piliers le prouve d'abord par le silence de la tradition, puis par le langage même, suffisamment expressif des Pères de l'Eglise.

En effet, dans les vies des Pères des siècles antérieurs avant le IV<sup>e</sup> Concile de Latran, qui, en 1215, établit la confession auriculaire, il est impossible de trouver rien qui se rattache à l'usage pratiqué par eux de cette confession, ce qui nous paraît, comme à M. des Piliers, une raison fort probante de conclure qu'ils ne la connaissaient pas.

Mais nous avons mieux que cela à l'appui de notre thèse, c'est un discours de saint Jean Chrysostôme au peuple d'Antioche, dans lequel ce grand docteur des Eglises d'Orient semble prévoir, pour la condamner d'avance avec énergie, qu'on établirait plus tard la confession auriculaire.

« Il est admirable, dit-il, que Dieu non seulement nous remette nos péchés, mais qu'il nous remette sans nous obliger à les révéler, et qu'il nous astreigne uniquement à en rendre compte à lui-même, à nous confesser à lui. « Pour nous remettre nos péchés, il ne nous assujettit pas à les déclarer à qui que ce soit. »

Et plus loin :

« Confessez-vous souvent avec grande attention, mais à Dieu. A Dieu seul déclare ton péché et il te sera pardonné. »

Nous pourrions citer encore, avec l'auteur, nombre d'autres textes, tout aussi clairs, tout aussi explicites, desquels il ressort nettement, que l'Eglise est loin d'avoir connu et recommandé de tout temps l'usage de la confession auriculaire; c'est-à-dire qu'aux termes mêmes de la définition donnée par saint Vincent de Lerins, la confession est une institution franchement anticatholique, comme elle est antichrétienne. Mais nous n'insisterons pas davantage sur ce point. Une étude plus approfondie de cette partie de l'œuvre de M. des Piliers fatiguerait sans doute nos lecteurs, peu accoutumés à la lecture et à l'interprétation des auteurs sacrés. Nous renverrons donc à la lecture du livre même ceux que ce débat pourrait intéresser.

Nous sommes arrivés aux deux dernières Conférences, dans lesquelles l'auteur démontre que la confession est *immorale* et *antidémocratique*. Ancien vicaire de Clairvaux et bénédictin de Solesmes, M. des Piliers cite nombre de faits connus de lui seul, de souvenirs personnels qui ne manqueraient pas d'éclairer et d'intéresser nos lecteurs.

Nous en reproduisons quelques-uns en poursuivant notre analyse.

## LES ELECTIONS EN ANGLETERRE

Au moment où les dépêches de Londres, annonçant la nouvelle constitution de la majorité anglaise dans le Parlement, sont attendues avec impatience, il n'est pas sans intérêt de voir comment se pratiquent les élections anglaises.

Tout d'abord, il est bon de rappeler que le suffrage universel n'est pas en vigueur en Angleterre. En outre, les élections n'ont pas lieu le même jour; elles s'échelonnent sur une période qui peut s'étendre jusqu'à trente-cinq jours après la date de la dissolution.

Nos lecteurs se sont sans doute demandé comment leurs journaux donnaient chaque jour des résultats d'élections nommant profondément parfois la composition de la Chambre des Communes. C'est ainsi que, successivement, les conservateurs ont eu une immense majorité, puis moindre, puis sont arrivés en nombre égal avec les libéraux, pour avoir enfin une légère minorité, suivant les dernières dépêches. La chose est expliquée maintenant par ces trente-cinq jours d'élection.

En dehors des élections partielles, les élections générales n'ont guère lieu que tous les cinq ans.

La convocation des électeurs est confiée à un personnage important, qui, s'il faut en croire notre confrère *Le Matin*, émerge annuellement cinquante mille livres pour un travail de quelques jours, une fois tous les cinq ans. Cette grasse sinécure n'a pas sa pareille dans notre pays.

Les convocations, après être passées par une hiérarchie très compliquée, sont enfin portées à la connaissance des populations par voie d'affiche.

Puis vient le tour des candidats : c'est là un des côtés les plus curieux du système électoral anglais. Il est douteux que les candidats du Parlement français s'en accommodassent.

Les candidats anglais doivent remettre, avant le jour de la nomination, au greffier :

1<sup>o</sup> Leurs papiers; 2<sup>o</sup> une garantie monétaire suffisante pour couvrir tous les frais de l'élection.

Les papiers consistent en une proposition écrite signée d'au moins deux électeurs, mettant en avant le candidat, qui signe aussi après ses deux parrains une déclaration établissant, sans serment et sans pièces justificatives, son état civil. Si par hasard le candidat ne trouvait pas les deux parrains, il ne pourrait pas se présenter. Mais ce ne sont pas les deux confrères qui sont difficiles à trouver, ce sont parfoi les fonds pour garantir les frais de l'élection.

De plus, tous les frais de l'élection, depuis la location ou l'érection des cabanes dans lesquelles on reçoit les votes jusqu'à l'impression des bulletins de vote et les rafraîchissements à offrir aux présidents de sections, aux assesseurs, aux courriers et aux policiers ou gardes champêtres, tout est payé par les candidats.

Dans une circonscription ordinaire, le montant de ces frais est de 20,000 francs, soit 10,000 francs par candidat, quand ils ne sont que deux. C'est le cas de dire que plus il y en a, moins c'est cher, car la division du fonds de garantie se fait par tête de candidat.

Comme on le voit, pour être candidat en Angleterre, il faut être favorisé de la fortune.

Maintenant, voici comment on vote :

Une fois le candidat admis, il subit la première formalité de la nomination. Cela se passe à la maison de ville ou sur la place publique, le *forum* des anciens, où l'on dresse le *rostrum*, qui s'appelle ici *hustings*.

C'est sur cette plate-forme que les parrains de chaque candidat viennent, devant un public tumultueux, faire l'éloge de leur client. Quand tous ont parlé, le greffier demande à la foule hurlante,

trépigante et souvent combattante, celui des deux candidats qu'elle préfère. Et les mains se lèvent, les chapeaux sont lancés en l'air; les coups de bâton, aussi quelques coups de poing sont distribués, et le *show of hands* (c'est-à-dire la manifestation par les mains) est déclarée en faveur de celui qui a eu la majorité des mains levées.

Quand il n'y a qu'un candidat, cette simple formalité suffit, et il y a eu des M. P... (membres du Parlement) qui ont dû leur siège à moins d'une demi-douzaine de mains levées en leur faveur. Quand il y en a deux, le vaincu demande le scrutin, qui est alors de rigueur.

On procède à ce scrutin de la façon suivante : Quand l'électeur se présente à la section, le président lui remet un bulletin officiel qu'on revêt du timbre de la paroisse. Sur ce bulletin, sont imprimés les noms des candidats en regard desquels se trouve un carré dans lequel l'électeur fait une croix, indiquant le candidat en faveur de qui il vote. Pour cette opération, l'électeur est installé dans une guérite en bois, où personne ne peut voir pour qui il vote, et il fait sa croix avec le crayon officiel retenu par une ficelle souvent trop courte.

Tous ces bulletins sont ensuite centralisés au *Crown Office*, où ils doivent rester un an à la disposition des réclamants. Quoique le mécanisme des élections françaises ne soit pas des plus simples, et qu'il réclame même de sérieux perfectionnements, il présente, en tous cas, une supériorité incontestable sur celui de nos voisins d'outre-Manche.

La seule chose qui pourrait être empruntée à leur législation, c'est leur mode de vérification des pouvoirs. Cette vérification des pouvoirs est attribuée non à la Chambre mais à un tribunal indépendant. Tout y gagne, l'ordre, la justice inattaquable et les sentiments de bonne confraternité entre tous les membres du Parlement.

## CHRONIQUE MAÇONNIQUE

On nous écrit de Paris :

La maçonnerie écossaise vient de faire une perte sensible en la personne du docteur Leblanc, membre du suprême Conseil du Rite écossais. — Bien qu'agé de 35 ans seulement, Leblanc avait su faire apprécier sa valeur et se faire aimer de tous. C'est un deuil pour la Maçonnerie en général et le Rite écossais en particulier. — Son inhumation a eu lieu mardi dernier, à midi, au cimetière Montmartre. Conformément à sa volonté ses obsèques ont été civiles et il n'a pas été prononcé de discours sur sa tombe. — Dans sa dernière séance la première section de la Grande Loge Centrale de France a donné un avis

favorable à la demande formée par des membres de l'Orient de Toulouse à l'effet d'être autorisés à ouvrir une loge écossaise à Toulouse sous le titre distinctif *La Vérité*.

Plusieurs banquets maçonniques ont eu lieu dimanche à Lyon.

Pendant le banquet de la Loge *Sincère-Amitié*, quelques membres ont rappelé que cette loge avait mis à l'étude le projet d'une caisse de retraite pour les vieux maçons, et ils ont proposé pour arriver à la conclusion si vainement et si longtemps attendue de renoncer à la théorie et de passer à la pratique. Tous les membres présents ont décidé de constituer immédiatement une caisse de Retraite pour les vieux maçons. Un premier capital a été versé, et dans quelques jours un projet de statuts sera rédigé, présenté et mis en vigueur. Le *Franc-Maçon* s'occupera comme il convient de ce projet si intéressant et l'aidera de toute sa propagande.

Dès à présent, toutes les communications à ce sujet sont reçues au secrétariat de la rédaction.

On nous écrit de Lille :

Les Loges Maçonniques du Nord, travaillent activement. Les initiations sont nombreuses et les discussions philosophiques ne manquent jamais d'orateurs ayant sérieusement étudié les questions et apportant dans les assemblées une parole sérieuse et sérieusement écoutée.

Les questions de politique actuelle pour n'être pas discutées dans les assemblées ordinaires, n'en sont pas moins très sérieusement étudiées; les loges de Lille donnent ainsi un précieux exemple qui sera certainement suivi.

## REVUE DES THÉÂTRES

**Lyon.** — GRAND-THÉÂTRE. — Nous sortons de la répétition générale d'*Hérodiade*. L'opéra de Massenet s'annonce comme un beau succès. On n'avait pas fait d'invitation spéciale pour cette séance de travail sérieux, et il n'y avait que les habitués de la maison. D'ailleurs, personne n'était en costume, ni les artistes, ni les figurants, ni le ballet. L'impression a cependant été très grande et très belle. *Hérodiade*, c'est la légende mise à la scène de Jean le Précurseur, que la femme d'Hérode fit décapiter pour se venger des malédictions que ce prophète ne se lassait de lancer sur elle. La danseuse Salomé est devenue une fille d'Hérodiade, aimée d'Hérode, et qui aime Jean d'un amour enthousiaste. Le drame se déroule au milieu des cérémonies religieuses juives et des fêtes données par le proconsul romain. Nous avons surtout remarqué musicalement le premier acte, le troisième et le tableau de la prison de Jean, où le public acclamera certainement un magnifique duo entre le prophète et Salomé. Les décors, dont trois sont entièrement neufs,

feront un très grand effet, et on dit que les costumes sont superbes. Quant à l'interprétation, confiée à Massart, Manoury, Bourgeois et M<sup>mes</sup> Leroux et de Basta, elle est excellente. L'orchestre, en particulier, remarquablement mis au point par M. Alexandre Luigini, a été complimenté par M. Massenet.

Il y a donc là un beau et mérité succès pour rappeler ou suivre celui de *Sigurd*. Tous nos compliments à la direction et aux artistes.

**CÉLESTINS.** — Les *Pommes d'Or* attirent tout le public amateur de féeries, et on s'y divertit beaucoup. Il y a là un bon mois de recettes fructueuses.

**Marseille.** — Enfin! Le Grand-Théâtre a ouvert ses portes jeudi soir, à la grande satisfaction des dilettanti.

Elles se sont ouvertes devant une foule avide d'entendre, et du parterre au paradis, toutes les places étaient occupées, malgré un des mistrales les plus violents que nous ayons subis depuis longtemps.

C'est le *Prophète* que M. Campocasso a choisi pour nous faire faire connaissance avec quelques-uns des premiers sujets de sa troupe.

M. Salomon, le fort ténor, qui reparait sur notre première scène après une lacune de cinq années, a représenté le rôle de Jean de Leyde, avec une autorité qu'on est peu habitué à rencontrer à Marseille.

Au troisième acte surtout, il a chanté avec une grande largeur d'organe le sublime cantique : Roi du ciel et des anges.

Il faut cependant mettre à son passif quelques légères défaillances dues plutôt à l'émotion qu'à la fatigue.

M<sup>lle</sup> Vidal, chargée du rôle de Fidès, a été froidement accueillie aux premiers actes; mais elle a prouvé, au huitième tableau, que l'on peut fonder sur elle de sérieuses espérances.

Elle a joué avec un sentiment si dramatique, chanté avec une telle virtuosité au tableau de la prison, que la salle entière lui a fait une ovation.

Des éloges doivent s'adresser encore à M<sup>lle</sup> Janvier, chanteuse légère de grand-opéra, chargée du rôle de Berthe. Elle a une voix fort agréable qu'elle nuance avec goût. C'est une excellente musicienne qui a su mettre à profit les années qu'elle vient de passer à l'Opéra.

Les trois autres débutants, MM. Louyrette, Desmet et Michaelli ne sauraient, dans les rôles qu'ils ont tenu, donner une idée de leur valeur. Nous les reverrons mieux dans d'autres rôles.

Les chœurs ont marché avec ensemble et l'orchestre s'est signalé par une exécution parfaite. Les débuts de la troupe d'opéra-comique ont eu lieu le lendemain, dans la ravissante œuvre

d'Ambroise Thomas : *Le Songe d'une Nuit d'été*.

Je rendrai compte de cette représentation mon prochain courrier.

**Grenoble.** — M. Norval, première basse-chantante, a fait son premier début; M. Caubet ténor léger, son deuxième dans *Faust*.

M. Norval, dont le jeu est sobre, mais de bon goût, a obtenu un franc succès, surtout dans la ronde du *Veau d'Or* et la sérénade où il a été très applaudi. Quant à M. Caubet, il nous a vraiment fait plaisir.

Cet artiste qui possède une voix bien nourrie et vibrante, possède au plus haut point le sentiment du bien dire et du beau. C'est vous dire le succès qu'il obtient parmi les amateurs, fort difficile du reste, qui se pressent pour aller l'écouter.

Jeudi dernier, 10 décembre, nous avons assisté au premier début de M<sup>me</sup> Joly Watson, première chanteuse d'opéra-comique, dans la *Traviata*, elle a été très goûtée.

Samedi, 12 décembre, M. Caubet a fait son troisième début dans les *Mousquetaires de la Reine*, en même temps que M<sup>me</sup> de Joly-Watson et M. Norval faisaient leur deuxième début.

Tous les trois se sont sortis convenablement de leur rôle et se sont fait bien applaudir.

Lundi, 14 décembre, a eu lieu une représentation extraordinaire à moitié prix.

Le programme de cette soirée comprenait : *Le Maître de Forges*, de Georges Ohnet; *Edgar et sa Bonne*, de Labiche; et *Madame Bertrande et Mademoiselle Raton*, de Barrière.

Nous ne pouvons que souhaiter un franc succès à M. Franz, directeur du théâtre, pour le soir qu'il apporte dans le choix des pièces, des représentations populaires qu'il donne, à la grande satisfaction de la classe laborieuse de notre ville.

## PETITE CORRESPONDANCE

Un de nos correspondants qui nous a écrit au sujet de certaines observations théologiques et d'un projet de M. de Pressensé, trouvera notre réponse dans le prochain numéro.

*L'Ouvrière.* — Plusieurs adhésions nous sont parvenues au projet formulé dans notre dernier numéro. Nos remerciements profondément ces adhérents de la première heure et les prions de continuer leur œuvre, pendant que nous travaillons à obtenir, de notre côté, un moyen pratique pour la réalisation de cette idée.

T. J.-C. à Dijon. — Nous nous occuperons dans notre prochain numéro de la question posée dans votre lettre.

Le Gérant : PONCET.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ferrandière, 52 (Association syndicale des Carriers typographes)

### MAISONS RECOMMANDÉES

POITIERS (Vienne). Grand café Tribot, en face de la gare, consommations de 1<sup>er</sup> choix.  
BOURGES (Cher). — Grand hôtel de la Boucle d'Or.  
GUÉRET (Creuse). — Hôtel Rousseau, au centre de la ville.

### CLOTURE

DE LA  
**LIQUIDATION**  
Des Marchandises de la Maison  
**AU CARDINAL**  
30, Rue Centrale, 30  
Par suite de changement de propriétaire

### RARIS CONSIDÉRABLES

Sur tous les articles suivants :  
500 Rotondes dos de gris.  
800 Rotondes ventre de gris.  
1200 Rotondes doublées satin et soie.  
2000 Manchons boas et cols.  
1800 Confections, Visites, Redingotes, Jaquettes, Paletots, Peignoirs, Jerseys, Jupons et Costumes.

Clôture définitive le 31 décembre

FABRICATION ET FOURNITURE  
**D'HORLOGERIE GARANTIE**

MAISON DE CONFIANCE

### Fritz GAGNEBIN

à SOUVILLIER (Suisse)

Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 29 50  
— nickel — — 19 »  
— — quantités, semaines et mois 29 »  
— argent — — — 40 »

Pièces à clef et Remontoirs pour Dames

### MAISON RECOMMANDÉE

## CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DÉTAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay  
LYON

### USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

## BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments  
Sièges inodores en faïence  
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

DIPLOMES D'HONNEUR ET MÉDAILLES D'OR  
A TOUTES LES EXPOSITIONS

## AMARA BLANQUI

BOISSON RECOMMANDÉE

Pendant les grandes chaleurs

### Distillerie à vapeur

DES ALPES-MARITIMES

Représenté dans le département du Rhône

Par M. BOUCHET

Entrepôt et Commandes

Rue Boileau, 149 (Brotteaux)

Comptoir de Dégustation

87, Cours Lafayette, 87

LYON

## M. Victor BRUNET

### OCULISTE

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, est venu fonder à Lyon, un cabinet de consultations pour le

Traitement des Maladies des Yeux

M. le Docteur BRUNET devant accomplir sa carrière médicale à Lyon, l'avenir le fera connaître. Il désire simplement signaler son arrivée dans cette ville, où il espère passer de longues années.

IL REÇOIT TOUS LES JOURS DE MIDI A 4 H.

28, rue Franklin, 28

(Angle de la rue Bourbon) 4124

IL NE TRAITE QUE LES MALADIES DES YEUX

### HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

## A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

RÉPARATIONS  
EN  
TOUS GENRES  
ETC.

ABONNEMENTS  
POUR  
REMONTAGES DE  
PENDULES

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

### CARTES de VISITE GRAVÉES à 1 fr. 75 et 2 fr. LE CENT

SUR BEAU CARTON BRISTOL IVOIRE

Pendant le mois de Décembre seulement

ENVELOPPES dites Fermoirs, pour Cartes de visite, à 75 c. le cent

Pour recevoir franco, ajouter 25 cent. par 100 cartes et 20 cent. par 100 enveloppes

CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

AGENDAS de BUREAU pour 1886

### IMPRIMERIE

Lettres de faire part  
de Naissance et de Mariage  
Têtes de lettres, Factures  
Cartes d'adresse, Mandats  
Actions, Carnets de chèques  
Prospectus, Programmes  
Catalogues, Dossins  
Albums, — etc., etc.

### GRAVURE, LITHOGRAPHIE

ET AUTOGRAPHIE

## S. PELLETIER

93, Cours Lafayette, 93

LYON

### PAPETERIE

Fournitures de Bureau et pour Ecoles  
Papier à lettres commerciales  
Papier de luxe anglais et façon anglais par boîte:  
Lyon Paper  
25 feuilles et 25 enveloppes, 90 cent.  
Le même, 50 feuilles et 50 enveloppes, 1 75  
Façon anglais  
25 feuilles et 25 enveloppes, 60 cent.  
Le même, 50 feuilles et 50 enveloppes, 95 cent.

### FABRIQUE DE REGISTRES IMPRIMÉS OU RÉGLÉS POUR ADMINISTRATIONS

ET POUR COMPTABILITÉS CIVILE OU MILITAIRE

Registres bon marché pour le petit commerce, tels que : brouillard, main-courante, journal, caisse, grand-livre, etc., faits d'avance

Copies de lettres, 500 feuillets, à 2 fr. 40; en papier glacé, 2 fr. 80

Registres sur commande

Expédition franco de port et d'emballage pour les demandes au-dessus de 25 francs (seulement pour la France).

### PHARMACIE JULIEN

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D<sup>r</sup> DUPAS

SIROP DE PHOSPHATE MONOCATUZIN JULIEN

CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.  
Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.  
Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL  
**V. ROUSSET**  
HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

### COMPTOIR DE LA VOUTE

## ROUMIEU

1, Rue Champier, 1

En face la halle des Cordeliers

LYON

LOUAGE DE CARRIOLES

BUREAU DE COMMISSION

Pour la Cité Villeurbanne et Montchat 7150

CAFÉ RESTAURANT

## L. DAVID

43, place de la Bourse, Lyon

SERVICE A LA CARTE

Plat du Jour

DINERS à 2 francs

et au-dessus

BIÈRE DE STRASBOURG. — BIÈRE EN CRUCHE

Consommations de 1<sup>er</sup> choix 3806

### CARTES DE VISITE

IMPRIMERIE NOUVELLE, rue Ferrandière, 52